

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

**CANTON
DE
CHALON-ouest**

**ARRONDISSEMENT
DE
CHALON-SUR-SAONE**

**COMMUNE
DE
CHATENOY-LE-ROYAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mai 2015

Conseillers en exercice : 29
Présents à la séance : 24 et 5 pouvoirs
Date de la convocation : 12 mai 2015
Date de l'affichage : 12 mai 2015

DELIBERATION N° 9

**SUJET : SOUTIEN POUR L'IMPLANTATION DE CENTERS PARCS
SUR LA COMMUNE DU ROUSSET
MOTION DE SOUTIEN**

L'an **deux mil quinze** et le **vingt et un mai**,
le conseil municipal de la commune de Châtenoy-le-Royal s'est réuni,
au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Marie MERCIER, Maire.

PRESENTS :

Marie MERCIER, Maire,
Roland BERTIN, Patricia FAUCHEZ, Pascale LEPERS, Henri LOMBARD,
Jeanne-Marie MARTIN, Fabrice RIGNON, Claude MENNELLA, Bernadette DERAÏN,
Monique CHARLES, Alain BERNARD, Marie-Thérèse BOISSOT, Christine SELHAUSEN,
Dominique ALBIN, Vincent BERGERET, Nathalie FERRY, Isabelle HAUBENSACK,
Fabrice GIORGIONE, Stéphane LUTZ, Cédric GALOCHE, Julie MAURICE,
Christian CLEAUX, Pascal LEGOUX, Patricia PIERRE.

ONT DONNE POUVOIR :

Pierre GREPIN à Roland BERTIN,
Yves FOURNIER à Henri LOMBARD,
Philippe COUZINIE à Fabrice RIGNON,
Stéphanie PEULSON à Marie-Thérèse BOISSOT,
Solange BERT à Pascal LEGOUX.

SECRETAIRES DE SEANCE :

Madame Bernadette DERAÏN et Madame Dominique ALBIN.

L'Association des Maires de Saône-et-Loire a sollicité les communes par mail en date du 8 avril 2015 afin de soutenir l'implantation de Center Parcs sur la commune du Rousset.

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour la Bourgogne, la Saône-et-Loire. Cette forêt d'exploitation non domaniale est composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique majeur.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir ce territoire aux touristes, soutenir et développer l'économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère : destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier..., l'Association des Maires se mobilise pour condamner des actes inacceptables dans un Etat de Droit.

L'AMF 71 apporte son soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la transparence et de la concertation.

Vœu :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le conseil municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études et la concertation la plus large.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques,

- demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études et la concertation la plus large,**
- réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset.**

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LE 21 MAI 2015.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture, le **26 MAI 2015**
et publié, affiché ou notifié le **27 MAI 2015**
Le Maire



LE MAIRE,
Marie MERCIER,

